

AR PREFECTURE

017-200041523-20210429-DEC163_2021-AU
Reçu le 29/04/2021

H A U T E



SAINTONGE

Subventions

Décision n° 163 / 2021
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Dans le cadre de ses compétences de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire, il est envisagé le renouvellement du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques et le portail dédié de la Médiathèque intercommunale de Haute-Saintonge et de son réseau.

Le coût de cette opération est estimé à 41 400 € HT et est susceptible de bénéficier d'aides financières de l'Etat au titre de la D.G.D. 2021 à hauteur de 50% soit 20 700 €.

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

- Dépense estimée :	41 400 € HT
- Recettes envisagées :	
- Etat DGD 2021	: 20 700 €
- Département 2021	: 10 350 €
- Autofinancement CDCHS	: 10 350 €

TOTAL	41 400 €

Le Président décide de solliciter cette aide sur la base d'une dépense subventionnable de 41 400 € HT et de retenir le plan de financement énoncé ci-dessus.

Fait à Jonzac,
Le 29 AVR. 2021

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU